



transparence des entreprises sur leurs fournisseurs

Par allyM, le 04/06/2012 à 10:49

Bonjour,

les entreprises sont-elles tenues de dévoiler l'identité de leurs fournisseurs?

je m'explique, dans le cadre d'une mission, je travaille actuellement sur le travail des enfants dans les pays émergents. Nous savons tous que malgré les efforts des entreprises occidentales de prendre leurs responsabilités quant à ses problématiques, le problème subsiste. Beaucoup de fournisseurs de ces grands groupes basés dans des pays émergents continuent d'exploiter les enfants.

je m'interroge alors: si responsabilité sociale il y a, qu'en est-il de la responsabilité juridique/légale?

Une ONG peut elle demander à une entreprise la liste complète de ses fournisseurs et celle ci [s]est-t-elle ou non tenue par la loi [/s]de la lui fournir?

Une entreprise [s]peut-elle être tenue juridiquement responsable d'un fournisseur[/s] dès lors qu'elle a connaissance que celui ci emploie des enfants? (plus généralement, dès lors que le fournisseur ne respecte pas les lois sociales/du travail)??

je sollicite votre aide sur ces questions de droit sortant de mon domaine de compétences.

N'hésitez pas à citer les lois en question, qu'elles soient applicables en france, en europe ou sur le plan international.

merci d'avance de votre aide.